



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Encouragement à la culture, mises aux concours cantonales

Deux Bourses à l'écriture 2022 et quatre Résidences d'artiste en 2023

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), par l'intermédiaire de son Service des affaires culturelles (SERAC), met au concours deux Bourses à l'écriture 2022 ainsi que quatre Résidences d'artiste à Berlin ou Paris pour l'année 2023. Les Bourses et les Résidences sont respectivement dotées de 15 000 et de 9000 francs chacune. Les dossiers de candidature en lien avec la création littéraire sont à déposer en ligne jusqu'au 10 mai et ceux concernant les séjours à l'étranger jusqu'au 31 mai.

Deux Bourses à l'écriture 2022

Ces Bourses complètent les aides occasionnelles directes octroyées à des autrices et auteurs vaudois ainsi que celles servies à l'édition d'œuvres littéraires. Prélevées sur le fonds dont dispose la [Commission cantonale des activités culturelles \(CCAC\)](#) - sous-commission « littérature » - et dotées d'un montant de 15 000 francs chacune, elles sont destinées à des autrices et auteurs se trouvant dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture d'envergure ou à une étape décisive de ce travail. Sont éligibles les auteurs vaudois ainsi que les étrangers établis et travaillant dans le Canton de Vaud depuis au moins cinq ans. Les personnes intéressées doivent également avoir publié au moins un ouvrage dans les genres littéraires suivants : roman, nouvelle, essai, poésie et théâtre (sont exclus : l'auto-édition ou l'édition à compte d'auteur).

Quatre Résidences d'artiste pour les 1^{er} et 2^e semestres 2023

L'Etat dispose de deux studios-ateliers à l'étranger permettant d'accueillir des résidences d'artistes. L'un est situé à Berlin (utilisation en alternance avec le Canton de Fribourg) et l'autre à Paris (dit « Atelier du 700^e » puisqu'il fut acquis avec les bénéfices réalisés lors des festivités du 700^e anniversaire de la Confédération). Les quatre Résidences mises au concours, de six mois chacune sur le 1^{er} ou le 2^e semestre 2023, comprennent toutes la mise à disposition d'un logement meublé

incluant un atelier ainsi que l'attribution d'un montant de 9 000 francs. Le concours est ouvert à l'ensemble des professionnelles et professionnels d'origine vaudoise, ou domiciliés durablement dans le canton, exerçant une activité artistique dans le domaine des arts visuels, des arts plastiques ou des arts de la scène. Ces derniers doivent également disposer de solides attaches professionnelles avec les milieux culturels du canton. Ces séjours permettent aux bénéficiaires de développer un projet en relation avec la capitale de leur choix.

Dépôt des dossiers de candidature :

- Bourses à l'écriture : jusqu'au mardi 10 mai

- Résidences d'artiste : jusqu'au mardi 31 mai

Informations complémentaires, éligibilité et constitution des dossiers :
www.vd.ch/soutiens-culture

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 avril 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nicolas Gyger, responsable section encouragement à la culture, Service des affaires culturelles, nicolas.gyger@vd.ch